



Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté

N° 181bis - 28 juillet 2011

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit, sauf pour les communiqués signés Marche Mondiale des Femmes. Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien la MMF) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail.

NUMÉRO SPÉCIAL

Sexisme, violences faites aux femmes, misogynie... Autour de « l'affaire DSK »

Les mois de juillet-août permettent sans doute à bon nombre d'entre nous de bénéficier d'un peu plus de temps et de tranquillité pour lire, et relire... et prendre du recul.

Voici donc quelques textes et communiqués sortis depuis le mois de mai, ceux que nous avons jugés importants dans le débat, et sans doute en avons-nous manqués ou oubliés. Bonne lecture

SOMMAIRE

- 1 - Communiqué Marche Mondiale des Femmes : Solidaires des femmes victimes de violences, toujours ! - 20 mai - Page 2
- 2 - Pétition internationale : Les féministes exigent que justice soit faite (initiée par des féministes de New-york) - 23 mai - Page 2
- 3 - Sexisme : ils se lâchent, les femmes trinquent - 31 mai - Appel initié par Osez le Féminisme et La Barbe - Page 3
- 4 - L'« affaire Strauss-Kahn » : confusion des genres - Béatrice Gamba, Mix-Cité Paris - Emmanuelle Piet, Collectif féministe contre le viol - Page 4
- 5 - Communiqué du CNDF - Page 5
- 6 - Communiqué de Osez le Féminisme - Page 5
- 7 - Liberté oui, mais en toute égalité ! - Christine Le Doaré - Responsable Centre LGTB Paris - Page 6
- 8 - Comment les victimes deviennent les coupables, ou le traitement médiatique des violences faites aux femmes: l'exemple de l'affaire DSK - Marie - Sur le site des Poupées en Pantalon - Page 7
- 9 - Le fantasme d'une femme de chambre : Etre violée par un puissant ? - Communiqué de SOS Sexisme - Page 10
- 10 - Non à la banalisation du viol - Femmes pour le dire, Femmes pour agir - Page 10
- 11 - Violences faites aux femmes : laissons la parole s'exprimer - Communiqué de La CLEF - Page 11
- 12 - Communiqué du Réseau Féministe « Ruptures » - 20 mai 2011 - Page 11
- 13 - La lutte contre le sexisme serait-elle devenue un enjeu de société ? - MFPP - 26 mai - Page 12
- 14 - Les informés d'une rhétorique sexiste - Le Monde Diplomatique - Mona Chollet - 23 mai - Page 12
- 15 - La femme de chambre et le financier - Irène Théry - directrice d'études à l'EHESS - 23 mai - Page 17
- 16 - DSK : on juge un homme, pas un symbole - Alain Finkielkraut, philosophe - 15 juin - Page 19
- 17 - L'affaire Strauss-Kahn, une avancée pour la cause féministe ? - Claude Habib, Paris III ; Mona Ozouf, CNRS ; Philippe Raynaud, Paris II ; Irène Théry, EHESS - 27 juillet - Page 20

1 - Communiqué Marche Mondiale des Femmes : Solidaires des femmes victimes de violences, toujours ! - 20 mai

La lutte contre les violences faites aux femmes fait partie des fondamentaux de la Marche Mondiale des Femmes. Il est indispensable de rappeler que notre solidarité va aux femmes, à toutes les femmes victimes de violences.

L'affaire DSK est révélatrice de la façon dont on traite, dans nos sociétés à domination masculine, la parole des femmes qui ont subi des violences : la parole d'un homme vaut encore toujours plus que celle d'une femme.

Pire, dans cette affaire, c'est la victime qui est soupçonnée - menteuse, rouage d'un complot, et aujourd'hui consentante. La supposée victime de viol, ou de tentative de viol, devient ainsi la coupable. Elle doit se justifier. Le supposé prédateur, lui, est décrit comme un être brillant, séducteur. Curieuse façon d'aimer les femmes...

Le viol, comme toutes les violences physiques, n'est pas une preuve d'amour. C'est en réalité l'instrument privilégié de la domination patriarcale qui signifie et rappelle constamment aux femmes qu'elles n'ont pas la possession de leur propre corps.

La façon dont certains hommes politiques et journalistes en France parlent de cette agression supposée nous révolte. Quand comprendra-t-on la nature des violences sexuelles ? Quand cessera-t-on de défendre le plus fort quand il exerce son pouvoir sur les femmes ? Quand dénoncera-t-on l'insupportable inégalité entre une femme de ménage, immigrée, pauvre, et un directeur du FMI ?

Si nous sommes pour le respect de la présomption d'innocence dont doit bénéficier Mr Strauss Kahn, la jeune femme doit elle aussi bénéficier de la même présomption d'innocence en qualité de plaignante.

Nous, Marche Mondiale des Femmes France, nous sommes et serons toujours SOLIDAIRES de toutes les femmes victimes de violences.

2 - Pétition internationale : Les féministes exigent que justice soit faite (initiée par des féministes de New-york) - 23 mai

Le viol est toujours une question de pouvoir et de domination. C'est une violence sexuée. Le viol et le harcèlement sexuel envers les femmes sont omniprésents dans toutes les couches sociales et dans tous les pays. Les femmes ne seront jamais véritablement libres et en mesure d'accéder à l'égalité avec les hommes aussi longtemps que cette situation durera. Pour nous, en tant que féministes, l'arrestation de l'ancien directeur du Fonds monétaire international Dominique Strauss-Kahn, accusé d'agression sexuelle, est l'occasion d'accroître la prise de conscience du public et d'attirer l'attention sur la nécessité de relancer la lutte contre la violence sexuelle, non seulement aux Etats-Unis où il a été arrêté, et en France où les médias et nombre de personnalités en vue le dépeignent comme la victime, mais également dans le monde entier.

Nous sommes d'accord avec les féministes françaises pour dire ceci : tout comme Strauss-Kahn doit être présumé innocent tant que sa culpabilité n'a pas été établie, son accusatrice a droit au respect et sa parole ne doit pas être mise en doute jusqu'à preuve du contraire. Nous nous réjouissons que son employeur, Sofitel, et la police de la ville de New York, aient pris sa plainte au sérieux et agi en conséquence. Nous appelons les féministes du monde entier à contribuer aux initiatives prises par son syndicat (New York Hotel and Motel Trades Council) pour recueillir des fonds destinés à couvrir les dépenses juridiques et quotidiennes, car son travail est désormais perturbé et sa vie de tous les jours profondément bouleversée. *Les dons à l'intention de la victime peuvent être envoyés à : Judson Memorial Church — attention Women's Fund — 55 Washington Square South, New York, NY 10012-1018.*

Nous partageons aussi l'indignation des féministes françaises face à la confusion opportuniste et délibérément entretenue entre séduction et violence sexuelle, depuis Strauss-Kahn, disant qu'il « aime les femmes », jusqu'aux journalistes et responsables politiques qui serrent les rangs derrière ce « grand séducteur ». Il est choquant que l'allégation de tentative de viol d'une femme de ménage pendant ses heures de travail donne lieu à la mise en cause de la vie et du passé sexuel de cette personne. L'image de l'homme haut placé qu'est Strauss-Kahn, « trop civilisé » pour commettre un crime violent, joue sur des stéréotypes colonialistes et racistes vis-à-vis d'une immigrée africaine.

Nous sommes résolument opposées à toutes les formes de harcèlement, de violence sexuelle et de viol, et nous savons que, lorsqu'il existe une grande disparité de pouvoir, de richesse et de hiérarchie raciale entre les parties en présence, la justice a encore plus de mal à s'affirmer. Tous les violeurs et agresseurs sont convaincus de leur bon droit, et souvent ceux qui font partie de l'élite du pouvoir partent du principe que leur influence l'emportera sur la protection juridique et la liberté de disposer de soi dont toutes les femmes doivent bénéficier. Les féministes du monde entier exigent que justice soit faite. Femmes de tous les pays, unissons nous.

3 - Sexisme : ils se lâchent, les femmes trinquent - 31 mai - Appel initié par Osez le Féminisme et La Barbe

Depuis une semaine, nous sommes abasourdies par le déferlement quotidien de propos misogynes tenus par des personnalités publiques, largement relayés sur nos écrans, postes de radios, lieux de travail comme sur les réseaux sociaux. Nous avons eu droit à un florilège de remarques sexistes, du « il n'y a pas mort d'homme » au « trousseage de domestique » en passant par « c'est un tort d'aimer les femmes ? », ou les commentaires établissant un lien entre l'apparence physique des femmes, leur tenue vestimentaire et le comportement des hommes qu'elles croisent. Nous sommes en colère, révoltées et révoltés, indignées et indignés.

Nous ne savons pas ce qui s'est passé à New York samedi dernier, mais nous savons ce qui se passe en France depuis une semaine. Nous assistons à une fulgurante remontée à la surface de réflexes sexistes et réactionnaires, si prompts à surgir chez une partie des élites françaises.

Ces propos illustrent l'impunité qui règne dans notre pays quant à l'expression publique d'un sexisme décomplexé. Autant de tolérance ne serait acceptée dans nul autre cas de discrimination.

Ces propos tendent à minimiser la gravité du viol, tendent à en faire une situation aux frontières floues, plus ou moins acceptable, une sorte de dérapage. Ils envoient un message simple aux victimes présentes et futures : « ne portez pas plainte ». Nous le rappelons : le viol et la tentative de viol sont des crimes.

Ces propos prouvent à quel point la réalité des violences faites aux femmes est méconnue. De la part d'élites qui prétendent diriger notre société, c'est particulièrement inquiétant. 75 000 femmes sont violées chaque année dans notre pays, de toutes catégories sociales, de tous âges. Leur seul point commun est d'être des femmes. Le seul point commun des agresseurs, c'est d'être des hommes.

Enfin, ces propos font apparaître une confusion intolérable entre liberté sexuelle et violence faite aux femmes. Les actes violents, viol, tentative de viol, harcèlement sont la marque d'une volonté de domination des hommes sur le corps des femmes. Faire ce parallèle est dangereux et malhonnête : ils ouvrent la voie aux partisans d'un retour à l'ordre moral qui freine l'émancipation des femmes et des hommes.

Les personnalités publiques qui véhiculent des stéréotypes qu'on croyait d'un autre siècle insultent toutes les femmes ainsi que toutes celles et ceux qui tiennent à la dignité humaine et luttent au quotidien pour faire avancer l'égalité femmes - hommes.

4 - L'« affaire Strauss-Kahn » : confusion des genres - Béatrice Gamba, Mix-Cité Paris - Emmanuelle Piet, Collectif féministe contre le viol

Même si nous n'avons pas les éléments nécessaires pour juger si Dominique Strauss-Kahn est coupable ou non, les réactions à son arrestation sont révélatrices d'une grande confusion dans les esprits pour tout ce qui concerne les violences sexuelles. Depuis dimanche, beaucoup s'accordent à décrire DSK comme un « libertin », un « dragueur », ce qui expliquerait son attitude envers la femme de chambre new-yorkaise qui l'accuse de l'avoir agressée sexuellement et sodomisée de force. Les blogs regorgent de plaisanteries grivoises : il semble que certains soient finalement assez fiers de ce nouveau témoignage de la gaillardise française. Ah, le puritanisme américain !

Mais de quoi parle-t-on ? On oublie un détail d'importance : le consentement ! C'est bien ce qui change tout, entre des relations sexuelles entre adultes d'une part et un viol d'autre part. La liberté sexuelle, le libertinage, n'ont rien en commun avec la violence sexuelle. Le viol n'est pas une relation sexuelle, c'est une humiliation, une domination.

Jean Quatremer, correspondant de Libération à Bruxelles, écrivait, lors de la nomination de DSK à la tête du FMI, en juillet 2007 : « Le seul vrai problème de Strauss-Kahn est son rapport aux femmes. Trop pressant, il frôle souvent le harcèlement. Un travers connu des médias, mais dont personne ne parle (on est en France). Or, le FMI est une institution internationale où les mœurs sont anglo-saxonnes. Un geste déplacé, une allusion trop précise, et c'est la curée médiatique. »

Un « travers », le harcèlement sexuel ? Non, un délit. Un simple « geste déplacé », le fait de plaquer une femme au sol et de tenter de lui arracher son pantalon ? C'est pourtant ce qu'a raconté Tristane Banon dans une émission de Thierry Ardisson, début 2007. Encore une fois, la tolérance « gauloise » (« personne n'en parle ») s'appuie sur la confusion entre drague et agression sexuelle. Soyons précises : il ne s'agit pas d'une « affaire de mœurs », comme on le lit ici ou là, mais des lois qui protègent les personnes.

En tant que féministes, nous ne cherchons pas à commenter la sexualité d'une femme ou d'un homme politique, qu'elle soit extra-conjugale ou pas, homosexuelle ou hétérosexuelle, à deux ou en groupe... Vive la liberté sexuelle ! Mais ce qui est en cause n'a rien à voir : le directeur général du FMI n'a pas été arrêté du fait de « sa faiblesse pour les femmes », il est accusé d'un délit grave (agression sexuelle), voire d'un crime (viol) !

Christine Boutin, pour sa part, parle d'un piège. Doit-on comprendre que placer à la portée de Dominique Strauss-Kahn une jeune femme de chambre est un « piège » ? Qu'on sait bien qu'il ne résistera pas à la tentation de toucher au fruit défendu ? Cela suppose des pulsions sexuelles irrépressibles censées être typiquement masculines. Pourtant, nulle pulsion n'est « irrépressible » chez l'être humain, homme ou femme, et, sauf de rares cas pathologiques, les pulsions sexuelles ne sont pas la cause d'un viol - un violeur peut même ne pas avoir d'érection ; l'agresseur cherche avant tout à soumettre sa victime.

Pour ceux et celles qui mettent en doute la parole de la victime (bizarrement, cette attitude est systématique quand il s'agit de viol ou d'agression sexuelle, pas pour d'autres crimes), rappelons que porter plainte pour viol s'apparente souvent à une rude épreuve, surtout lorsque l'on s'attaque à un « gros poisson ». Qui voudrait subir sans raison les sous-entendus et les insultes qui ont déjà commencé à fuser ?

En novembre dernier, lorsque Mix-Cité, Osez le féminisme et le Collectif féministe contre le viol ont lancé une campagne intitulée « La honte doit changer de camp », les réactions ont été quasi-unanimes : bien sûr, c'est scandaleux que tant d'hommes se croient autorisés à violer (75 000 femmes violées par an au minimum) ; c'est incroyable que les victimes n'osent pas porter plainte, les pauvres (seulement 1

victime sur 10 porte plainte). Pourtant, confronté-es à la réalité du cas DSK, beaucoup de journalistes, d'hommes ou de femmes politiques oublient ces déclarations de bonnes intentions, plaignant le directeur du FMI, le Parti socialiste ou la France - pas un mot pour la victime, en l'occurrence. Il est vrai qu'elle n'est qu'une femme de chambre ; et ce n'est pas un détail, dans un pays où, il y a à peine un siècle, les domestiques étaient couramment violées par leur patron, puis renvoyées quand elles étaient enceintes.

Pour faire avancer la liberté sexuelle, en France comme outre-Atlantique, il importe de supprimer toute confusion : seul le consentement mutuel entre adultes vaut en matière de relations sexuelles. Le viol est un crime. Et ce, quel que soit le statut social des protagonistes...

5 - Communiqué du CNDF

Cela fait deux jours que Dominique Strauss Kahn a été arrêté, inculpé puis incarcéré. Il a le droit à la présomption d'innocence, c'est une évidence. La justice américaine fera son travail et on sait qu'elle prend très au sérieux les affaires de violences sexuelles.

Mais, depuis deux jours, à part de rares exceptions, la classe politique s'émeut sur le sort réservé à Dominique Strauss Kahn sans penser une seconde à la souffrance qu'endure cette femme qui a subi peut être une tentative de viol et une agression sexuelle. Notre pensée va donc vers elle car nous connaissons trop les ravages des violences sexuelles et ce d'autant plus quand elles ne sont pas reconnues : mort à petits feux, perte de l'instinct vital, dépression, etc. Nous connaissons trop bien tout ce qu'elle aurait à affronter comme parcours du combattant pour faire reconnaître le préjudice qu'elle aurait subi. Elle a droit à la présomption de victime.

Que les faits soient avérés ou pas, nous discernons dans les réactions de certains des ingrédients que nous rencontrons encore souvent quand nous accompagnons des femmes victimes de violences : mise en cause de la crédibilité de la victime remarques déplacées sur sa qualité de femme de ménage, comme si la crédibilité d'une personne se mesurait à l'aune de son sexe et de sa classe sociale. Le tout accompagné de certaines réflexions sur la déformation supposée des Américains qui confondraient une séduction un peu insistante avec du harcèlement sexuel... Il ne s'agit pas ici de drague mais de violences sexuelles supposées.

Indépendamment de l'affaire de Dominique Strauss Kahn, la France a toujours un problème avec son appréhension des violences faites aux femmes. La volonté politique d'une lutte claire et affirmée manque. Nous réclamons, depuis 2006, une loi cadre contre les violences faites aux femmes, comme en Espagne. Une loi a été votée en juillet 2010. Elle comporte certes des avancées, obtenues après une mobilisation acharnée, mais la législation demeure encore incomplète et l'application de cette loi semble, pour l'instant, pour le moins contrastée. Il nous reste vraiment du chemin à faire...

6 - Communiqué de Osez le Féminisme

Nous assistons depuis quelques jours à une effervescence médiatique sans précédent autour de l'inculpation pour agression sexuelle et tentative de viol de Dominique Strauss-Kahn. Dans ce contexte, Osez le féminisme s'inquiète du traitement de cette affaire et de plusieurs prises de parole publiques qui entretiennent de nombreuses idées reçues autour des violences faites aux femmes. Dominique Strauss-Kahn est présumé innocent : rappeler ce fait et attendre les conclusions de la justice américaine devrait suffire. Manifestement, non.

- Il est très peu fait état de la présumée victime dans les différents sujets. Certes, les informations la concernant sont très parcellaires. Condamner sans savoir est grave : cela remet en cause le principe fondamental de la présomption d'innocence. Mais jeter le soupçon sur les propos de la plaignante est

également grave et dangereux. Grave, car c'est ajouter à la souffrance de cette femme. Dangereux, car c'est un signal clair aux victimes présentes et futures qu'il est risqué porter plainte.

- Le déferlement de blagues sexistes auquel on assiste, parfois sous forme de palmarès, montre à quel point les violences faites aux femmes sont encore minorées dans l'imaginaire collectif. On assiste à une confusion grave entre liberté sexuelle et violences sexuelles. Les faits dénoncés, s'ils étaient avérés, ne relèveraient ni d'une "affaire de mœurs" ni d'un problème de libido envahissante. Ils constitueraient un crime.

- Enfin, certaines réactions publiques relayées dans les médias révèlent une méconnaissance totale du viol comme phénomène de société. Évoquer le jugement porté par certains sur le physique de la jeune femme ou parler de « profil du violeur », contribue à entretenir de nombreuses idées reçues encore tenaces dans notre société. Rappelons que le viol concerne toutes les catégories sociales. Il n'est pas réservé à un certain profil d'hommes et ne concerne pas seulement des femmes au physique très attrayant. Les femmes qui sont victimes de viols et tentatives de viols ont un seul point commun : être femmes et, en tant que telles, être considérées comme des objets. Osez le féminisme rappelle que chaque année en France, 75 000 femmes sont victimes de viol. Seules 10 % d'entre elles portent plainte. Nombreuses sont celles qui sont astreintes au silence par une chape de plomb, celle du tabou et de la culpabilité qu'on fait peser sur elles. Nombreuses sont celles qui font les frais d'idées reçues largement propagées, dont la plus commune est qu'elles l'auraient bien cherché.

Cela peut changer. Cela doit changer !

7 - Liberté oui, mais en toute égalité ! - Christine Le Doaré - Responsable Centre LGTB Paris

Présomption d'innocence. Tout peut se résumer dans ces deux mots, à condition que les deux protagonistes puissent s'en prévaloir. Que Dominique Strauss Kahn soit innocenté ou non, ce qui m'a interpellée dans cette affaire, ce sont les premières réactions de la presse, des politiques, des philosophes, de la population dans son ensemble (sondages) et même des militants PS, voire LGBT.

Les premiers commentaires prenaient fait et cause pour M. Strauss Kahn, il s'agissait d'un complot international, un homme aussi intelligent et riche, présidentiable qui plus est, ne pouvait commettre une telle erreur, d'autant plus qu'il peut « se payer n'importe quelle femme » ; les uns et les autres pensaient à lui, à sa famille, et jugeaient le système judiciaire américain inhumain. C'est clair il n'est pas tendre, mais s'il ne l'est pas pour M. Strauss Kahn, puissant et capable de s'attacher la défense des meilleurs avocats, pensons au justiciable lambda et considérons au moins qu'il aura permis d'engranger rapidement des éléments scientifiques utiles à l'enquête tels que les prélèvements, marques de griffures etc. Ce qui me préoccupe le plus dans cette affaire, c'est le peu de considération et d'intérêt accordé dans les premiers temps à la femme de ménage présumée victime de l'agression sexuelle. Au mieux, elle était oubliée, au pire, elle ne pouvait qu'être l'instrument du complot ou, plus grave encore, une menteuse, désireuse d'atteindre à l'intégrité du puissant Directeur du FMI. N'est-il pas plus raisonnablement de penser, dans l'état actuel du dossier, qu'à l'instar de la plupart des américains, elle ne savait pas du tout qui est Monsieur Strauss Kahn ?

Que Monsieur Strauss Kahn soit innocenté ou pas est affaire de justice, mais ce qui a déjà été établi, c'est que l'imaginaire collectif français soutient généralement l'idée que le harceleur sexuel est certes un peu lourd, mais surtout viril et entreprenant. Pourtant, qu'est-il d'autre sinon un prédateur qui abuse de son pouvoir physique et/ou social, financier, professionnel, etc. pour s'imposer aux femmes qu'il considère être avant tout des objets sexuels ?

« L'agresseur et le violeur sont, quant à eux, supposés être des sortes d'aliens alors que, depuis des années, les féministes s'époumonent pour démontrer et expliquer à qui veut bien entendre qu'il n'y a

pas de profil type du violeur, le cliché de l'étranger ou du pervers est erroné, et le voisin, le collègue, l'ami, ou même le mari peut commettre un viol tout en menant une vie sociale et familiale parfaitement «normale». Il aura fallu quelques textes féministes publiés sur les blogs de Clémentine Autain, *A dire d'elles*, *Osez le féminisme !*, etc.... pour réveiller les consciences et commencer ça et là à entendre des voix jusqu'à enfin la déclaration de Martine Aubry, première Secrétaire du PS, s'élever et s'intéresser à la femme de chambre, au cataclysme, dans sa vie aussi.

Sans présumer du tout de l'issue judiciaire de cette affaire, je trouve particulièrement inquiétante, cette profonde scission (de trop rares exception : Patrick Jean, etc.), entre les femmes d'un côté et, de l'autre, les hommes, gays ou pas d'ailleurs, liés dans un même élan de communauté d'intérêt masculin. Une fois de plus, la démonstration est faite : en matière de sexe et/ou de genre, au 21^{ème} siècle, les femmes ne peuvent toujours compter que sur elles-mêmes. La domination masculine a de beaux jours devant elle, les mentalités ne sont pas là de changer.

Comment espérer dans ce cas que l'homophobie, la lesbophobie, la bi-phobie et la transphobie puissent réellement reculer en profondeur, et pas seulement dans une égalité de droits qui est nécessaire mais insuffisante puisque, nous le savons, le rejet des différences est essentiellement lié au profond sexisme de notre société ?

Tant que des hommes, gays compris, ne remettront pas véritablement en question le machisme séculaire de notre culture, nous tournerons en rond et ce ne sont pas les pseudos théories « queers-féministes » qui y changeront quelque chose. Les « marches des salopes » ou théories « pro-sexe » ne font rien d'autre qu'ajouter à la confusion générale ; elles nous parlent de liberté, oui, mais jamais d'égalité. Les « queers-féministes » veulent nous faire croire que le patriarcat a été vaincu, que les différences entre les femmes et les hommes sont abolies, que les contraintes de genres sont renversées, que nous sommes désormais juste et tous queers, et donc, que nous pouvons toutes et tous librement nous adonner à toutes les formes de sexualité, à la prostitution aussi, sans que cela ne pose aucun problème d'égalité. Ce n'est évidemment qu'une théorie qui n'a pas grand-chose à voir avec la vie des femmes et des hommes de ce pays, indifféremment d'ailleurs de leur orientation sexuelle.

En réalité, les ardents défenseurs des théories « queers-féministes » sont majoritairement des hommes qui adorent les filles et les garçons qui jouent aux « salopes ». A part défendre les intérêts des clients et des industries capitalistes du sexe, on ne comprend pas bien comment ils et elles comptent, en récupérant la colère légitime des femmes injuriées et traitées quotidiennement de salopes, aider notre société, et particulièrement les jeunes femmes gavées d'images ultra-sexualisées et de pornographie à s'affranchir de l'image survalorisée de la « salope » !

A mon sens, si les femmes doivent s'affirmer, dans les rues et dans leur vie quotidienne, dans leurs relations, leurs familles et dans l'entreprise, c'est bien pour rejeter tout amalgame avec le mépris et l'injure et, au contraire, pour revendiquer leur liberté, en toute égalité, ce qui signifie aussi le droit à l'intégrité physique.

Notre société pourrait tout y gagner si les femmes et les hommes de bonne volonté, « peuple de gauche » compris, voulait bien lâcher un peu les vieux réflexes de notre culture si machiste et prêter un peu plus d'attention aux fondamentaux du féminisme que certains se plaisent à discréditer pour mieux conserver leurs privilèges.

Liberté oui, mais en toute égalité !

8 - Comment les victimes deviennent les coupables, ou le traitement médiatique des violences faites aux femmes: l'exemple de l'affaire DSK - Marie - Sur le site des Poupées en Pantalon

L'encre coule et la salive dégouline à propos de l'énième affaire « Strauss-Kahn ». Complot ou pas

complot, telle semble être la question qui agite le débat public. Que ce soit au bistrot du coin, dans la « classe politique » ou dans les grands médias, l'euphémisme le dispute à l'ouvertement sexiste, le médiocre côtoie le stupide.

Le but de cet article n'est pas de dissenter sur l'innocence ou sur la culpabilité de DSK : il est présumé innocent jusqu'à ce qu'un-e juge américain-e dise le contraire. Non, le but de cet article est de s'interroger sur les réactions - et elles sont nombreuses - que provoque cet « incident », pour paraphraser quelque journaliste. La lecture de la presse ou l'écoute des ondes depuis hier ne peut que faire frémir et donne selon moi une idée assez nette de la vision que l'on a du viol (et plus largement des violences contre les femmes) en France : une vision qui occulte totalement les femmes victimes de violences pour se concentrer sur l'agresseur (soupçonné ou avéré). Parce que, finalement, qu'elles hurlent ou non au complot, les réactions françaises à cette affaire ont ceci de commun que, d'une part, elles *euphémisent* systématiquement l'acte de viol et que, d'autre part, elles partent du principe que la victime ne dit probablement pas la vérité. Or, que DSK soit juridiquement présumé innocent ne justifie en aucun cas que l'on considère la femme qui l'accuse comme une présumée menteuse.

Des réactions qui oscillent entre l'euphémisme, le sexisme prononcé et le simplement odieux

Nauséabond. Voilà le terme que m'inspire la lecture des innombrables coupures de presse au sujet de cette affaire. L'ensemble du traitement médiatique est entièrement orienté vers DSK, le FMI, l'élection présidentielle qui se profile, la France ou encore la stabilité de la zone euro. Force est de constater qu'il est fait peu de cas de la victime en particulier, de la question du viol plus généralement. Comme si ce n'était pas de cela qu'il s'agissait. On a parfois l'impression que DSK est simplement accusé d'avoir piqué une pomme en quittant l'hôtel. A tel point que l'on n'est presque pas étonné de lire sur le site du Point hier soir le mot « victime » mis entre guillemets ! On parle volontiers du « cauchemar » de DSK, de la « violence » qu'il subit. Je ne doute pas que « la femme de ménage » qu'il a peut-être violée passe des moments forts heureux à l'heure qu'il est. D'ailleurs, le recours presque systématique au terme « femme de ménage » pour désigner cette femme, au pays de la langue de bois (inventeur entre autres des termes comme « technicienne de surface » ou « mal voyant ») est assez symptomatique de la volonté à peine masquée de la dévaloriser.

Quand la victime n'est pas celle que l'on croyait, tout devient possible. Manuel Valls va jusqu'à dire, dans un élan lyrique, que les images de DSK sont « d'une cruauté insoutenable ». En voilà un qu'on a pourtant rarement entendu s'émouvoir sur le sort réservé aux suspects dans notre doux pays. Et Eva Joly de s'indigner de « la violence de la justice américaine », et on la comprend tant il est vrai que les délinquants présumés sont bien traités en France. Quand les militants du dimanche s'inquiètent tellement des résultats d'une présidentielle qu'ils en oublieraient même qu'ils sont censés être au moins un peu féministes, ça fait chaud au cœur. Pour celles d'entre nous qui avaient encore des illusions... Libération n'hésite d'ailleurs pas à titrer « immense gâchis » à propos de la candidature-probablement-tombée-à-la-flotte de DSK.

On papote, on papote, salops d'américains, vraiment trop puritains. Et l'on se réjouit à demi-mots qu'en France, terre de l'amour s'il en est, un tel barouf ne serait jamais arrivé. C'est qu'on sait préserver nos hommes politiques, nous. C'est vrai qu'outre atlantique, une accusation de viol n'est pas prise à la légère mais ce n'est pas de leur faute, les pauvres, ils ne connaissent rien à la séduction à la française. Séduction insistante, qui peut visiblement se passer de consentement et nécessite quelques mains baladeuses, mais c'est tellement plus spontané, plus romantique, voyez-vous mon bon Monsieur.

Parce que, le fait que DSK ait été mis en cause dans plusieurs affaires de ce genre ne semble pas inviter ses défenseurs à la prudence. C'est de la drague à la française nous dit-on. « Homme vigoureux » certes, nous dit Christine Boutin, violeur, impossible. Et on sait précisément où ce situe la

frontière nom d'un chien. Et si on ne sait pas, ce dont on est visiblement assez certain, au Pays des Petits Malins que semble être devenue la scène politique française, c'est que cette frontière, DSK ne l'a pas franchie, jamais. Bref, qu'il puisse être un séducteur insistant, on veut bien l'admettre... Quant à considérer qu'il puisse s'agir de harcèlement ou de violences sexuelles, personne dans la classe politique ne semble près à seulement *l'envisager*. Nathalie Kusciusko-Morizet en oublie même que, dans un viol, il y a nécessairement une personne à laquelle on a fait subir des attouchements sexuels auxquels elle ne consentait pas : elle n'hésite pas à dire que, dans cette affaire, la « victime avérée » c'est ... la France !

Un traitement médiatique représentatif de celui de l'ensemble des violences contre les femmes

Ces réactions inspirent deux remarques. La première, c'est le silence qui entoure les violences, notamment sexuelles, en France. Quand on en parle, c'est à l'occasion d'un fait divers malencontreusement médiatisé, et c'est le plus souvent pour entendre s'exprimer quelque suspicion à l'égard de la victime : *Comment était-elle habillée ? A-t-elle dit NON ou l'a-t-elle simplement chuchoté ? Peut-être n'a-t-elle rien dit ? Parce que qui ne dit mot consent n'est-ce pas ? L'a-t-elle ou non cherché ? Était-elle seule dehors à une heure tardive ? Est-elle responsable ?*

La seconde, c'est la manière dont sont traitées les violences contre les femmes en France : par-dessus la jambe. Harlem Désir se fait d'ailleurs une joie de nous le rappeler : il s'agit là « d'une affaire privée, pas politique ». Circulez, y'a rien à voir.

Le traitement de cette affaire n'est d'ailleurs pas sans rappeler ce à quoi nous avons eu droit lors du meurtre de Marie Trintignant par Bertrand Cantat, ou encore après l'affaire Polanski, et dans quasiment toutes les affaires de violences. On observe alors de façon récurrente que les trois mêmes mécanismes à l'œuvre :

- Recours à tous les euphémismes possibles (un incident, une bagarre, une dispute, une relation, un événement) ;
- Dévalorisation et recherche de la faute de la victime (une droguée malheureuse ayant des rapports compliqués avec sa famille, une adolescente provocante qui pose nue, une femme désorientée un peu hystérique) ;
- Défense acharnée du coupable (un amoureux transi à fleur de peau, un grand artiste, un homme travailleur pour qui sa famille compte plus que tout).

Plusieurs campagnes féministes contre les violences plus tard, on ne peut qu'être désespéré-es de voir que rien n'a changé. C'est la personne inculpée qui est victimisée, défendue à corps et à cri. La victime est dévalorisée, soupçonnée, quand elle n'est pas rendue invisible, et l'accusation de viol est allègrement passée sous silence. On l'a qualifié plus volontiers de « piège », « d'évènement invraisemblable » ou encore de « peau de banane ». D'ailleurs, tellement peu d'attention est portée aux dires de la victime (comme de celles du passé d'ailleurs, il suffit d'observer la réaction d'Ardisson dans cette vidéo http://www.lepost.fr/article/2011/05/16/2496134_affaire-dsk-et-la-victime-alors.html) et la façon dont elle-même se justifie, en précisant la manière dont elle était habillée) que l'on en vient à l'oublier. A oublier qu'il y a une autre *personne* dans cette affaire. Que la vie de quelqu'un d'autre se joue. Certes, il ne s'agit que d'une femme, de ménage qui plus est...

Complot orchestré par la droite contre le PS, piège de quelque malfaisant contre DSK... Cette affaire est donc traitée pour tout sauf pour ce qu'elle est : une histoire de plus ou les femmes et les violences qui leurs sont faites sont occultées au bénéfice de l'honneur de la France, de la grandeur d'un homme politique, de l'enjeu d'une élection présidentielle. Et, pendant que tout le monde se dit que cette femme ment probablement, personne ne se demande : et si elle disait la vérité ? Que va-t-il lui arriver à elle ? Mesdames, visiblement il nous faudra faire encore un effort pour être entendues, prises au

sérieux et considérées comme des personnes dont la vie a quelque importance. L'essentiel est oublié : en général dans ces affaires il y a une victime et un coupable. Ne les confondons pas.

9 - Le fantasme d'une femme de chambre : Etre violée par un puissant ? - Communiqué de SOS Sexisme

Depuis plusieurs jours, nous assistons à un véritable délire médiatique en France. Dominique Strauss-Kahn aurait été victime d'un complot destiné à stopper sa progression vers la fonction suprême. Et cela, du fait d'une femme de chambre, sans doute émoustillée par sa nudité dévoilée et par la perspective d'une manne financière. En tant que féministes, nous sommes étonnées de la différence de ton employée à l'encontre du présumé agresseur et de la présumée victime, et du manque total d'impartialité dans les écrits et les discours diffusés.

Certains journalistes et politiques usent et abusent de mots de sympathie, de solidarité, de bienveillance, voire de complaisance ou d'indulgence envers DSK. Et ils font des plaisanteries misogynes blessantes, manifestant une fraternité virile d'hommes toujours prêts à défendre leurs prérogatives sur leur terrain de chasse privilégié : les femmes.

Oui, DSK doit bénéficier de la présomption d'innocence, mais sans doute faut-il prendre en considération, si les faits qui lui sont reprochés s'avèrent exacts, l'extrême détresse dans laquelle peut se trouver la femme mise en cause, pour ne pas dire en accusation. Jeune, noire, immigrée, agressée sexuellement par un homme blanc, riche et âgé. Tous les ingrédients d'une tragédie sont présents : racisme plus sexisme, face au machisme patriarcal tout puissant.

Nous demandons un peu de tact, de décence et d'humanité vis-à-vis de cette présumée victime qui a eu le courage de porter plainte, ce que très peu de femmes violées sont capables de faire, souvent empêchées d'agir pour d'obscures raisons, familiales, sociales, professionnelles ou autres.

Cette jeune Guinéenne, qui risque la prison en cas d'accusations mensongères, mérite notre solidarité féministe et sororale, en attendant que la justice établisse la vérité.

Les viols ne sont pas la traduction de pulsions masculines. Ils sont la forme extrême du mépris, de la haine et de la peur que les hommes ont des femmes. Le comportement prédateur que s'autorise le sexe masculin est facilité par la banalisation de la violence faite aux femmes dans notre société, et par une législation inexistante, ou souvent laxiste, ou bien non appliquée pour leur venir en aide. Ce qui prime alors, c'est la loi du plus fort ! La France, machiste, ne protège-t-elle pas un cinéaste pédophile et n'a-t-elle pas accepté qu'on laisse sortir le meurtrier d'une femme, après quatre petites années d'emprisonnement ? Souhaitons que la justice américaine soit moins sexiste.

10 - Non à la banalisation du viol - Femmes pour le dire, Femmes pour agir

Oublions un instant Monsieur Dominique Strauss-Kahn. Coupable ? Pas coupable ? Peu importe. La justice américaine fait son chemin, indépendamment de nos états d'âme.

Ce qui nous semble important, ce sont les commentaires qui se sont répandus dans la presse, sur les ondes, à la télévision autour de cet événement. C'est cette ahurissante régression idéologique qui s'est exprimée depuis quelques semaines en France. Cette « beaufnerie machiste » pour reprendre les termes d'un article de Médiapart du 20 mai 2011.

- Qu'est-ce que l'amour ?

La rencontre de deux personnes et de deux corps dans un échange librement consenti.

- Qu'est-ce que la prostitution ?

L'échange d'une jouissance passagère contre une somme d'argent.

- Qu'est-ce que le viol ?

L'imposition par la force et la violence d'un rapport sexuel contre la souffrance et la honte de la victime.

L'association « Femme pour le Dire, Femmes pour Agir », qui rassemble des femmes en situation de handicap et qui milite pour la citoyenneté pleine et entière des femmes handicapées, tient à exprimer son indignation face aux commentaires de l'affaire Strauss-Kahn tendant à minimiser et à banaliser la réalité du viol, oubliant que le viol est un crime, en France, depuis 1810 et qu'il est passible de 15 ans de réclusion criminelle depuis 1980. Comment peut-on entendre, de la part de responsables politiques, exerçant ou voulant exercer le pouvoir dans notre démocratie, des stéréotypes misogynes d'un autre âge tels que « Troussage de jupons », « Tartufferie », « Partie de jambes en l'air sur une meule de foin », et puis cette admiration sans bornes face à la verveur de nos (vieux) leaders !

Notre association rappelle que les femmes handicapées, du fait de leur singularité, se trouvent être plus vulnérables à toutes les agressions verbales et physiques et notamment sexuelles. Le handicap sensoriel (personnes aveugles ou sourdes), le handicap moteur (personnes en fauteuil ou avec béquilles), les handicaps psychiques, les handicaps dits « invisibles » font des personnes qui en sont atteintes des proies faciles à intimider, tromper, violenter. Si 36 % de femmes valides subissent une violence dans leur vie, ce sont 72 % des femmes handicapées qui en sont victimes. Porter plainte leur est plus difficile qu'aux autres, elles sont moins crues que les autres par la Police. Elles sont de plus muselées par la honte, par la culpabilité, face au déni de leur entourage.

Si une femme sur dix seulement ose porter plainte après une agression sexuelle, qu'en est-il des femmes handicapées ! Celles qui ont le courage de le faire doivent être soutenues et respectées. Seules la parole et l'écoute peuvent les aider à se libérer de leurs traumatismes et à se reconstruire.

Nous exigeons de nos responsables politiques, des responsables de partis, des élus de tous bords, qu'ils condamnent sans ambiguïté le viol, toutes violences envers les femmes, et en particulier envers les plus vulnérables d'entre elles.

11 - Violences faites aux femmes : laissons la parole s'exprimer - Communiqué de La CLEF

La Coordination française pour le Lobby européen des femmes (CLEF) est consternée que, malgré 20 ans de lutte pour rendre visibles les violences faites aux femmes sous toutes leurs formes et déconstruire les rapports de domination entre femmes et hommes, les stéréotypes et les réflexes archaïques refont surface.

La présomption d'innocence est un principe intangible. Pourtant, dans les commentaires sur « l'affaire DSK », nous constatons une inégalité flagrante de traitement dans la mise en cause systématique de la véracité de la plainte de la victime présumée, dont on ne peut pas bafouer la parole.

Les associations adhérentes de la CLEF travaillent depuis de nombreuses années sur les violences faites aux femmes, en encourageant ces femmes à oser dire, à porter plainte. La libération de cette parole a permis de rendre visible l'ampleur de ces violences, qui concernent tous les milieux sociaux, sans « profil type » de l'agresseur. Rappelons les chiffres accablants :

- Une femme meurt des suites de violences tous les deux jours et demi ;
- Une femme sur dix a subi des violences ;
- 75.000 femmes violées chaque année en France selon les estimations officielles.

La CLEF apporte tout son soutien à ces femmes agressées.

12 - Communiqué du Réseau Féministe « Ruptures » - 20 mai 2011

Les personnes beaucoup trop nombreuses qui, immédiatement, dans un réflexe d'auto-protection, ont manifesté leur soutien à M. Dominique Strauss-Kahn, nous renseignent sur l'état de notre capacité à

situer les crimes sexuels dans notre conscience collective. L'ordre sexuel du système patriarcat et la domination masculine ont, de nos jours, encore une telle emprise sur notre société que seule les voies solidaires au présumé coupables se sont faites immédiatement entendre dans les médias et les déclarations de politiques qui se sont déconsidérés en la circonstance. Celles des féministes, qui font valoir la place équitable dans le traitement de l'affaire que mérite la présumée victime, ont eu du mal à émerger et à être prises en compte par les journalistes. Solidarité des puissant-es, solidarité des possédant-es, solidarité de classe, solidarité de sexe, qui gomment toutes chances pour celles qui n'est rien, qui n'a rien, qui fait le ménage ... qui n'est qu'une femme, une femme immigrée ! Même si «il» est innocent, «elle» n'aura jamais la possibilité d'être présumée innocente, car déjà, pour certain-es, elle est présumée coupable. Lutte du pot de fer contre le pot de terre. Nous pouvons craindre que demain le système judiciaire américain permette un accord entre les personnes. Ainsi, le crime de viol ou le déni de harcèlement sera une fois de plus banalisé par un dénouement où l'éthique et la justice auront fait place au troc, à la négociation, instance réglée à l'aune de l'argent.

Dans les années 1970, nous déclarions « Quand une femme dit NON, c'est NON ! ». Ce mot d'ordre de nos luttes féministes a conduit, en 1980, à une loi reconnaissant le viol comme crime. Cet acquis obtenu est à mettre au profit des luttes féministes solidaires de toutes les femmes ici et ailleurs de par le monde.

De 1981 à 2011 : 30 ans qui montrent que les résistances sont tenaces, que les combats sont plus que jamais nécessaires. Le continuum des violences faites aux femmes dans le temps et dans les actes que sont les 75000 femmes violées chaque année en France, ainsi que les nombreux harcèlements sexuels, nous engagent plus que jamais à exiger la promulgation d'une loi cadre contre toutes les violences faites aux femmes. Il n'est plus tolérable qu'au nom d'un présumé pouvoir de classe et de sexe soient perpétrés ces crimes et ces délits ; il est absolument nécessaire de prendre en compte la juste mesure de la nature de ces violences qui sont contraires à toute émancipation humaine.

13- La lutte contre le sexisme serait-elle devenue un enjeu de société ? - MFPP - 26 mai

Si le Planning Familial constate avec satisfaction que l'appel « Ils se lâchent, les femmes trinquent ! » mobilise la classe politique tous partis confondus et la société civile, il souhaite qu'enfin ces signatures se transforment en actes concrets, en politiques publiques adéquates. Le Planning Familial et les femmes attendent cela depuis trop longtemps !

Pourtant, il nous est permis d'en douter quand le plus haut sommet de l'Etat considère que la journée internationale pour les droits des femmes n'a plus d'importance ; quand le ministère des droits des femmes n'existe plus et que les droits de ces dernières reculent ; quand des parlementaires confondent homosexualité et zoophilie ; quand ; quand ; quand...

Il est temps de comprendre qu'inégalités des sexes et inégalités des sexualités trouvent leur source dans la même racine, celle des rapports sociaux de sexes, de la domination du masculin sur le féminin.

Comment ne pas s'interroger sur les motivations actuelles des gouvernants dont les actions sur ce sujet n'ont pas brillé par leur nombre ! Et ce n'est pas la réception d'associations signataires par un membre du gouvernement, aussi mobilisée soit-elle qui suffira à nous persuader du contraire...

Alors, chiche ! Le Planning Familial attend que les postures d'aujourd'hui se traduisent en politiques de demain ! A défaut ce ne serait qu'opportunités et manipulations !

14 - Les informés d'une rhétorique sexiste - Le Monde Diplomatique - Mona Chollet -23 mai

Souligner la respectabilité de l'accusé, l'importance du personnage, l'étendue de son pouvoir, ses innombrables qualités, et lui chercher toutes les excuses possibles ; entourer la plaignante d'un

soupçon systématique, l'accabler de reproches, lui prêter des intentions machiavéliques... Dès l'inculpation du directeur du Fonds monétaire international (FMI) Dominique Strauss-Kahn pour agression sexuelle sur une femme de chambre du Sofitel de New York, on a vu ressurgir, en France, les réflexes et les grilles de lecture archaïques qui dominent invariablement dans ce genre de mises en cause. « *Nous ne savons pas ce qui s'est passé à New York samedi 14 mai, mais nous savons ce qui se passe en France depuis une semaine* », dit la pétition lancée le 21 mai par les associations Osez le féminisme, La Barbe et Paroles de femmes (1).

Comme lors de l'arrestation en Suisse, à l'automne 2009, du cinéaste Roman Polanski, recherché par la justice américaine pour le viol d'une adolescente en 1977, un paramètre semble se dérober avec une remarquable constance à l'entendement des commentateurs : celui du consentement féminin. On entend parler, à nouveau, d'« affaire de mœurs ». L'épouse de M. Strauss-Kahn, Mme Anne Sinclair, est assimilée à une « *femme trompée* » (*France-Soir*, 19 mai 2011). Le thème du « puritanisme américain » (2), quoique résolument hors sujet s'agissant d'une accusation de viol, fait son grand retour : « *L'homme de Washington est rattrapé au sein même du FMI par cette fameuse "culture anglo-saxonne" qu'en France on tient parfois pour de la pudibonderie* », analyse *Le Nouvel Observateur* (18 mai). Le député socialiste Jean-Marie Le Guen met en garde contre toute contamination : il invoque « *l'esprit des Lumières et l'exemple des libertins* » qui ont « *lié étroitement la liberté politique, économique et celles de mœurs, ce qui a permis la paix et l'émancipation des individus* » (*Le Monde*, 21 mai).

Si la question du consentement n'était pas ainsi éludée, le débat fleuve dans lequel se sont lancés les médias sur le thème : « *fallait-il évoquer les rumeurs qui circulaient ?* » aurait été tranché assez vite, ou n'aurait même pas été entamé. Il a donné aux journalistes l'occasion de réitérer toute l'horreur que leur inspire l'idée de tomber dans la « *presse de caniveau* » en évoquant la « *vie privée* » ou les « *infidélités* » des hommes politiques. Nicolas Demorand offre sa poitrine aux flèches de la persécution (18 mai 2011) : « *Quitte à ramer à contre-courant de l'époque et contrairement aux injonctions entendues ici et là, Libération continuera, premier principe, à respecter la vie privée des hommes et des femmes politiques.* » *Le Canard Enchaîné* clame le même jour que, pour lui, « *l'information s'arrête toujours à la porte de la chambre à coucher* ».

Or, dans le cas de M. Strauss-Kahn, les rumeurs n'évoquaient pas simplement un « *séducteur* », même « *compulsif* », mais un homme « *lourd* » (3) ou « *insistant* », c'est-à-dire incapable d'entendre un refus et d'en prendre acte. Cette attitude créait autour de lui un climat qui débordait largement le cadre de sa « *vie privée* ». Des journalistes de sexe féminin redoutaient ou refusaient d'aller l'interviewer. Au FMI, « *la consigne était de ne jamais le laisser seul avec une femme dans un bureau* » (*Le Nouvel Observateur*, 19 mai). Certaines de ses consœurs en politique devaient elles aussi veiller, comme en a témoigné Mme Aurélie Filippetti, à « *ne pas se retrouver seules avec lui dans un endroit fermé* ». Mais, face au « *droit à la vie privée* » des hommes politiques, que vaut le droit des femmes à évoluer dans un environnement où elles ne sont pas réduites au statut d'objet sexuel dépourvu de libre arbitre ?

« *Est-ce qu'une journaliste qui, par exemple, interviewant DSK et l'ayant trouvé un peu lourd dans sa façon de tenter sa chance, aurait dû dire à ses lecteurs : "DSK m'a draguée" ? Poser la question dans un pays latin, c'est y répondre. Non, bien sûr* », décrète l'éditorialiste de France Inter Thomas Legrand, le 18 mai. Il est seulement regrettable que le charme latin passe si mal les frontières. Et que certaines femelles autochtones elles-mêmes y demeurent insensibles. En 2000, la journaliste du *Monde* Sylvie Kerviel avait jugé digne d'intérêt de raconter le déroulement de son entretien avec Bruno Gaccio, l'un des auteurs des « *Guignols de l'info* » de Canal + : « *Il pose son index juste entre mes seins et me dit : "Je peux t'apprendre des positions que tu ne connais pas"* » (4). » Car, dans son

infini raffinement, le *French lover* est volontiers contorsionniste.

• *Un corps féminin est un objet public* : Dans le cas Polanski, Alain Finkielkraut avait souligné - sur France Inter, le 9 octobre 2009 - que la victime « *n'était pas une fillette, une petite fille, une enfant, au moment des faits* », comme si une jeune fille pubère ou une femme adulte ne pouvait pas faire l'objet d'un viol. S'entendant rappeler l'âge de la plaignante (13 ans), le cinéaste Costa-Gavras, pour sa part, avait eu ce cri du cœur : « *Mais elle en fait 25 (5) !* » L'indifférence à la réciprocité du désir traduit la conviction généralisée qu'une femme, avant d'être un individu doté d'une subjectivité, est un corps offert aux regards, aux jugements esthétiques, à la convoitise : pour elle, pas de « droit à la vie privée ». L'accusatrice de M. Strauss-Kahn est ainsi ramenée au cliché érotique dépersonnalisant de la « soubrette ». L'ancien journaliste Jean-François Kahn s'est illustré en parlant de « *troussage de domestique* » (France Culture, 16 mai).

On attend la photo de la plaignante avec fébrilité : RMC (16 mai) croit savoir que les avocats de l'accusé « *auraient été surpris, lors de la comparution, de voir arriver une jeune femme très peu séduisante* », tandis que *Le Parisien* du même jour rapporte qu'elle a « *de gros seins et de jolies fesses* », l'une et l'autre hypothèses étant susceptibles de la décrédibiliser. On retrouve cette distinction sexiste entre les femmes « baisables » et les autres - qui n'auraient pas l'honneur d'éveiller les instincts du prédateur - dans le billet fameux de l'humoriste Stéphane Guillon sur M. Strauss-Kahn, en février 2009 sur France Inter (6), ou encore dans un sketch des « *Guignols de l'info* » sur l'affaire de New York (16 mai).

Dès lors qu'un corps féminin est par définition un objet public, existant avant tout pour autrui, la gravité d'un viol, l'infraction qu'il représente, ont du mal à s'imposer dans les esprits. D'autant plus lorsque la victime exerce un métier lié à ce statut féminin (mannequin, prostituée) : Finkielkraut avait insisté sur le fait que la jeune fille dont Polanski avait abusé était « *une adolescente qui posait dénudée pour Vogue Homme* », comme si cela changeait quelque chose. Dans l'affaire Strauss-Kahn, l'ancien ministre de la culture socialiste Jack Lang a choqué en estimant qu'il n'y avait « *pas mort d'homme* » (France 2, 16 mai). Pour entendre parler de « *droit de cuissage* » dans un éditorial, il faut lire... *Le Quotidien d'Oran* (7).

Dans un curieux renversement des rôles, les agresseurs, avérés ou présumés, sont présentés comme de petites choses sans défense à qui on a tendu un traquenard. Polanski avait été « *pris au piège* » lors de son arrestation en Suisse, selon le ministre de la culture Frédéric Mitterrand (communiqué du 27 septembre 2009). *Le Nouvel Observateur* (1er octobre 2009), sous le titre « *Qui en veut à Roman Polanski ?* », résumait ainsi les faits : « *La mère, une actrice en mal de rôles, a laissé volontairement sa fille seule avec Polanski, pour une série de photos. Le cinéaste, qui a la réputation d'aimer les jeunes filles, ne résiste pas.* » Costa-Gavras dépeignait le milieu corrompueur dans lequel le pauvre homme était plongé : « *A Hollywood, les metteurs en scène, les producteurs sont entourés de très beaux jeunes hommes, de très belles jeunes femmes, qui sont grands, blonds, bien bronzés, et prêts à tout.* » On en frémit pour eux. De même, Mme Christine Boutin, ancienne ministre du logement, pense qu'« *on a tendu un piège à Dominique Strauss-Kahn et qu'il y est tombé* ».

Empathie à géométrie variable : Spontanément, c'est à l'accusé que l'on s'identifie. Durant la courte détention de M. Strauss-Kahn au pénitencier de Rikers Island, le mensuel *Capital* explique sur son site la procédure à suivre pour lui faire un don et l'aider ainsi à « *cantiner* » (8). On scrute sa psychologie, discutant l'hypothèse d'un « acte manqué ». Le psychanalyste Serge Hefez, dans *Le Monde* (19 mai), identifie chez lui une « *ambivalence fondamentale entre la volonté de construire, d'aimer, de devenir et celle plus sournoise de renouer avec le pulsionnel, l'infantile, l'inanimé* ». A l'inverse, la psychologie de la plaignante, et avec elle celle de toutes les victimes de harcèlement ou de violences, est traitée

avec une totale désinvolture. On soupçonne Mme Nafissatou Diallo de rechercher la notoriété, comme s'il y avait quoi que ce soit d'enviable dans son sort, alors que les avocats de celui qu'elle accuse, réputés pour avoir toujours tiré d'affaire leurs clients célèbres, s'apprêtent à ruiner sa vie pour exhumer chaque détail de son passé susceptible d'être retenu contre elle.

Les défenseurs de Polanski - le plus ardent étant, déjà, Bernard-Henri Lévy - allaient répétant que la victime elle-même demandait l'abandon des poursuites (Finkielkraut : « *la plaignante, qui a retiré sa plainte, qui n'a jamais voulu de procès public, qui a obtenu réparation...* »). Or cette demande ne traduisait rien d'autre que l'épuisement de Mme Samantha Geimer face à ce genre de notoriété, justement. Cela n'empêche pas les amis de M. Strauss-Kahn de pratiquer le même genre de ventriloquie avec Mme Piroska Nagy, l'économiste hongroise avec qui il a eu une liaison au FMI : il a été blanchi de l'accusation d'avoir abusé de sa position dans cette affaire, rappellent-ils. Sa subordonnée avait pourtant écrit dans une lettre aux enquêteurs : « *Je n'étais pas préparée aux avances du directeur général du FMI. (...) J'avais le sentiment que j'étais perdante si j'acceptais, et perdante si je refusais. (...) Je crains que cet homme n'ait un problème qui, peut-être, le rend peu apte à diriger une organisation où travailleraient des femmes* (9). » Un témoignage brut de passion brûlante, comme on voit.

Personne ne semble avoir entendu parler de la difficulté des victimes d'agressions sexuelles à porter plainte, pourtant prise en compte par le législateur à travers le délai de prescription (10). Tristane Banon, la journaliste française qui accuse elle aussi M. Strauss-Kahn d'avoir tenté de la violer, dit y avoir renoncé pour ne pas « *rester à vie celle qui avait eu un problème avec un homme politique* », et parce que - ironie - elle ne voulait pas qu'on la soupçonne « *d'avoir voulu se faire de la pub* » (11). En outre, sa mère l'en avait dissuadée, les deux familles étant liées. *Le Canard Enchaîné* ne voit rien de problématique dans les « *raisons simples* » qui ont motivé sa décision : la « *peur du tsunami médiatique* » ainsi que « *sa grande amitié pour sa marraine, la deuxième épouse de DSK, et pour Camille, la fille de celui qu'elle accuse de l'avoir agressée* ». Pour l'hebdomadaire, « *la victime concernée et sa famille réclamaient le silence... au nom du respect de la vie privée. Tout était dit !* ». Les victimes n'osent pas demander justice quand l'agresseur est un homme puissant et célèbre ou quand il s'agit d'un membre de leur entourage - c'est-à-dire dans 85% des cas (12) -, mais tout va bien dans le meilleur des mondes.

Puisqu'une femme n'est pas censée se formaliser pour si peu, seule la vénalité peut la pousser à aller au procès. Faisant allusion à Tristane Banon, Bernard-Henri Lévy parle de « *cette autre jeune femme qui s'est tue pendant huit ans mais qui, sentant l'aubaine, ressort son vieux dossier et vient le vendre sur les plateaux télé* (13) ». Un étalage de misogynie qui figure, sur le site de sa revue, sous un bandeau appelant à sauver Mme Sakineh Ashtiani, menacée de lapidation en Iran.

• « *Sous-judiciarisation* » du viol au sein des milieux aisés : La représentation que les défenseurs de M. Strauss-Kahn se font d'un violeur est d'une touchante ingénuité. Alors qu'il suffit de s'être intéressé cinq minutes aux violences sexuelles au cours de sa vie pour savoir qu'il n'y a pas de profil « type », son biographe Michel Taubmann assure qu'il n'a « *pas les caractéristiques d'un violeur* » et qu'on « *ne l'imagine pas en bête sauvage* » (Libé.fr, 17 mai). Polanski, s'était auparavant indigné Finkielkraut, n'est pas « *le violeur de l'Essonne* ». Or les violeurs, comme les auteurs de violences conjugales (14), appartiennent à toutes les classes sociales ; ils sont seulement moins souvent traduits en justice lorsqu'ils appartiennent aux classes supérieures. Le sociologue Laurent Mucchielli l'explique par deux mécanismes : « *Le premier est un phénomène de sous-judiciarisation des faits au sein des milieux aisés qui disposent de relations, de pouvoir, d'argent, de bons avocats, de moyens de pression, pour prévenir la divulgation des faits et, le cas échéant, pour se prémunir face à l'action de la police et*

de la justice et tenter de conserver malgré le crime leurs positions et leurs réputations. Le second mécanisme est l'attention particulière qui est au contraire portée en permanence aux populations défavorisées par les services médico-sociaux, les services éducatifs, la police et la justice, ce qui conduit à une plus forte détection des faits illicites commis en leur sein (15). »

On voit ressurgir l'argument selon lequel un homme puissant et célèbre subirait une « double peine » lorsque la justice ne lui réserve pas un traitement de faveur - manière plus ou moins déguisée de réclamer, précisément, ce traitement de faveur, au nom du statut social de l'accusé : Polanski est un « grand artiste » ; M. Strauss-Kahn, sorte de Superman français, s'apprêtait à sauver tout à la fois la Grèce et l'euro... L'ancien ministre de la justice Robert Badinter s'étrangle à l'idée que le directeur du FMI soit « ravalé délibérément au rang de dealer » (France Inter, 17 mai) : manière de suggérer que la justice, c'est pour les pauvres. Chez des personnages d'ordinaire si prompts à en accuser leurs adversaires politiques, c'est un déchaînement de « complotisme » et d'« anti-américanisme » (16) : « J'en veux à un système judiciaire que l'on appelle pudiquement "accusatoire" pour dire que n'importe quel quidam peut venir accuser n'importe quel autre de n'importe quel crime », écrit BHL dans son billet. Un scandale, en effet. Sur le site du *Nouvel Observateur* (17 mai), Jean Daniel en arrive à la conclusion « que le peuple américain et nous n'appartenons pas à la même civilisation ». Dans l'affaire Polanski, le ministre de la culture Frédéric Mitterrand avait vu une manifestation de « l'Amérique qui fait peur ».

Quant à l'argument selon lequel M. Strauss-Kahn aurait « beaucoup plus à perdre » qu'un justiciable ordinaire, il laisse sans voix. Le cinéaste Patric Jean a filmé dans *La Raison du plus fort* (2003) la façon dont la justice d'abattage, en France, broie tous les jours des vies - parfois innocentes - sans que quiconque s'en émeuve, et a réalisé en 2009 un documentaire sur le sexisme, *La Domination masculine*. Il est donc doublement bien placé pour remettre les choses en perspective : « Difficile après cette expérience de s'apitoyer sur un homme hautement soupçonné de viol et qui peut encore se payer les meilleurs avocats de la planète (17). »

(1) « Sexisme : ils se lâchent, les femmes trinquent », *Osezleféminisme.fr*, 21 mai 2011.

(2) Sur ce sujet, cf. Eric Fassin, « Le scandale sexuel fait moins la politique aux Etats-Unis », *Le Monde*, 16 mai 2011.

(3) Cf. Natacha Henry, *Les mecs lourds ou le paternalisme lubrique*, Robert Laffont, Paris, 2003.

(4) *Le Monde*, 13 février 2000.

(5) *Europe 1*, 28 septembre 2009.

(6) Guillon avait fait retentir une sirène d'alarme ordonnant l'évacuation du personnel féminin de la station avant l'arrivée de M. Strauss-Kahn dans ses locaux.

(7) « Le cauchemar de la femme de chambre », repris par *Courrier international*, 19 mai 2011.

(8) « Faire un don à DSK dans sa cellule de Rikers Island : mode d'emploi », *Capital.fr*, 19 mai 2011.

(9) *L'Express*, 17 février 2009.

(10) Dix ans pour les viols, trois pour les agressions sexuelles, vingt ans à partir de la majorité de la victime quand celle-ci était mineure au moment des faits.

(11) Paris Première, février 2007, et *AgoraVox.fr*, 18 mai 2011.

(12) Cf. « Le viol, aspects sociologiques d'un crime », *Vous avez dit sécurité ?*, 19 mai 2011.

(13) « Ce que je sais de Dominique Strauss-Kahn », *LaRegledujeu.org*, 16 mai 2011.

(14) Lire « Machisme sans frontière (de classes) », *Le Monde diplomatique*, mai 2005.

(15) « Le viol, aspects sociologiques d'un crime », *op. cit.*

(16) Cf. Julien Salingue, « Affaire DSK : ils ne sont plus "tous américains" », *Acrimed*, 23 mai 2011.

(17) « DSK et les hypocrites », *Le blog de Patric Jean*, 17 mai 2011.

15 - La femme de chambre et le financier - Irène Théry - directrice d'études à l'EHESS - 23 mai

Ce matin du dimanche 15 mai, la surprise, l'incrédulité et la consternation nous ont littéralement saisis. Face à une forme inédite d'adversité politique et morale, on a senti partout le besoin de se hausser à la dimension de l'événement comme pour conjurer, dans l'union sacrée d'un silence suspendu, l'image salie de notre pays. Passé ce moment d'étrange stupeur, le débat a repris ses droits pour explorer ce qu'on nomme désormais "l'affaire DSK". Dans le maelstrom des commentaires, comment s'y retrouver ? Si l'on se souvient que l'enjeu de tout cela n'est pas de jeter aux chiens la vie privée ou la personnalité d'un homme à terre, mais une inculpation sexuelle précise dans le cadre d'une procédure criminelle définie, on aperçoit qu'un clivage nouveau est apparu dans le débat français. Evident d'une certaine façon, tant on s'accuse mutuellement aujourd'hui de n'avoir de considération que pour un maître de la finance mondiale ou de compassion que pour une pauvre femme de chambre immigrée, il n'est pourtant pas si simple à comprendre.

D'un côté, il y a ceux qui soulignent avant tout la valeur fondamentale de la présomption d'innocence à laquelle a droit l'auteur allégué des faits. Ils ont semblé, dans les premiers jours, si majoritaires parmi les ténors qui font l'opinion en France et si indifférents au sort de la victime présumée qu'on n'a pas manqué de les traiter de défenseurs patentés de l'ordre patriarcal. Il est vrai que des réflexes machistes assez cognés ont fleuri ici et là pour défendre à leur manière l'innocence virile : "il n'y a pas mort d'homme", "un trousseage de domestique"... Mais on aura peine à nous faire croire que ces insanités d'un autre âge soient le révélateur providentiel d'un complot masculin caché sous la défense intransigeante des droits des justiciables. Ce n'est pas la défense des mâles dominants qui est préoccupante chez ceux qui croient trouver dans la présomption d'innocence la boussole unique guidant leurs réactions ; c'est plutôt un certain aveuglement mental aux défis nouveaux surgis du lien social contemporain.

Car, de l'autre côté, il y a ceux - au départ plus souvent des femmes, féministes et engagées - qui s'efforcent de porter au plus haut des valeurs démocratiques une forme nouvelle de respect de la personne, qui n'a pas encore vraiment de nom dans le vocabulaire juridique, et qu'on pourrait appeler son droit à la présomption de véracité. C'est la présomption selon laquelle la personne qui se déclare victime d'un viol ou d'une atteinte sexuelle est supposée ne pas mentir jusqu'à preuve du contraire. Le propre des agressions sexuelles, on le sait, est qu'à la différence des blessures ou des meurtres, leur réalité « objective » ne s'impose pas d'elle-même aux yeux des tiers. Ont-elles seulement existé ? Avant même qu'un procès n'aborde les terribles problèmes de la preuve et de la crédibilité des parties en présence, la question spécifique que posent ces affaires judiciaires s'enracine très exactement là : ce qui est en jeu au départ n'est jamais seulement la présomption d'innocence du mis en cause, mais la possibilité même qu'une infraction sexuelle alléguée prenne assez de réalité aux yeux de tiers qualifiés pour ouvrir la procédure. Cette possibilité passe en tout premier lieu par la possibilité donnée à une victime présumée d'être vraiment écoutée. On accueille de mieux en mieux, dans nos commissariats, les victimes sexuelles qui déposent plainte. Mais sommes-nous prêts, dans la culture politique française, à considérer la présomption de véracité comme un véritable droit ? Rien n'est moins sûr.

C'est pour cette raison que nombre de nos concitoyens ont eu le sentiment pénible qu'en France, on n'avait pas accordé à Madame Diallo un respect égal à celui qui fut témoigné à son agresseur présumé, Dominique Strauss-Kahn. Cette situation choquante n'est pas d'abord un problème de morale personnelle, mais de justice et d'institutions communes. On l'entrevoit bien : présomption d'innocence et présomption de véracité sont aussi cruciales l'une que l'autre pour bâtir une justice des crimes et délits sexuels marchant sur ses deux pieds. Mais, pour le moment, nous ne les distinguons pas clairement et savons encore moins comment les faire tenir ensemble. Tout se passe alors comme si on

ne pouvait choisir l'une que contre l'autre. En se targuant de respecter les grands principes pour DSK au moment où il était cloué au pilori, les partisans sincères de la présomption d'innocence n'ont pas vu qu'ils bafouaient au même instant la présomption de véracité à laquelle avait droit la jeune femme qui l'accuse de l'avoir violentée.

C'est pourquoi il est vain de croire que nous échapperons aux questions de plus en plus fortes que nous posera dans l'avenir la lutte sans merci du coupable allégué et de la victime présumée du Sofitel de New-York, en faisant le procès de la procédure accusatoire américaine. Au moment le plus dramatique de l'affaire d'Outreau, on avait, face aux mêmes dilemmes, fait le procès symétrique : celui de la procédure inquisitoire à la française. L'aurait-on déjà oublié ? Pour construire un jour une façon de tenir ensemble les deux présomptions opposées, le premier pas est d'accepter de penser la spécificité des questions sexuelles, et d'élargir le champ de nos réflexions pour reconnaître les responsabilités collectives nouvelles que nous confèrent, à nous citoyens des démocraties occidentales, les mutations profondes qui ont lieu aujourd'hui.

La France donne souvent aux autres pays le sentiment d'être politiquement « en retard » sur les questions de sexe, de genre, de sexualité. Sans aborder ici cette vaste question, soulignons simplement que le procès de New-York ne doit pas nous enfermer dans une frilosité défensive au prétexte des clichés anti-français qui pleuvent sur nous depuis quelques jours. Au contraire, il devrait être l'occasion de nous emparer collectivement des grandes questions sociales, historiques et anthropologiques qui sont l'horizon de sens commun à tous les procès pour crimes ou délits sexuels, en France comme ailleurs. En général, nous n'avons d'yeux que pour les ressorts psychologiques des transgressions sexuelles comme si nous ne voulions pas voir qu'elles ont lieu dans le contexte de mutations profondes des valeurs et des normes censées faire référence pour tous. Or, sous l'égide de l'égalité croissante des sexes, nous vivons aujourd'hui des bouleversements sans précédent du permis et de l'interdit sexuels. Les procès pour viol, qui se multiplient partout aujourd'hui, sont à la fois l'expression de ces mutations démocratiques et le symptôme de leur caractère inassumé.

Considérer le viol comme un crime, prendre au sérieux les atteintes sexuelles, participe directement du refus contemporain de l'ordre sexuel matrimonial traditionnel, construit sur la condamnation de la sexualité hors mariage, la diabolisation de l'homosexualité, la double morale sexuelle et la division des femmes en deux catégories : épouses honorables et filles perdues, mères de famille légitimes et filles-mères parias, maîtresses de maison respectées et domestiques qu'on « trousse ». Comme l'a montré Georges Vigarello dans son Histoire du viol, celle-ci se déploie toujours à la croisée de l'appartenance sociale des individus et des statuts respectifs des hommes, des femmes et des enfants dans une société. Notre attachement à punir ce crime est la trace en creux de la valeur centrale que nous accordons, non plus au mariage mais au consentement dans le grand partage entre le permis et l'interdit sexuels.

Mais les procès pour viol d'aujourd'hui sont aussi symptomatiques des ambiguïtés du changement, tant ils donnent à voir le vide sidéral que nous avons laissé se développer en lieu et place d'une civilité sexuelle renouvelée, capable d'irriguer la vie ordinaire de nos sociétés et d'inscrire la sexualité au sein d'un monde humain, certes pluraliste, mais qui demeurerait un monde commun. C'est la rançon de l'idéologie individualiste et mercantile, qui transforme ce monde en une collection insignifiante d'individus autarciques bons à consommer. Le consentement, cœur de la nouvelle normalité sexuelle, est ainsi à la fois la solution et le problème. Consentir, oui, mais à quoi ? Pourquoi ? Et quand le refus de tout consentement s'est exprimé loin des regards, comment passer à sa dimension publique, sociale, juridique ? Concentrant toutes ces questions, nous interrogeant directement sur la solidité de nos valeurs communes, le procès de New-York incarne à sa manière le changement démocratique. Mais il

peut devenir aussi un de ces moments périlleux où, pour reprendre l'expression de Marcel Gauchet, la démocratie se retourne « contre elle-même ».

Pour prendre la mesure du ressort proprement sociologique de ce risque, il faut revenir à la sidération initiale qui fut la nôtre, et qu'une semaine de débat a déjà recouverte. L'image première qui nous a saisis ne s'arrêtait pas au seul DSK. C'était le choc de deux figures, deux symboles, deux incarnations si extrêmes des inégalités du monde contemporain, que la réalité semblait dépasser la fiction.

Elle, une femme de chambre immigrée d'origine guinéenne, pauvre, vivant dans un logement social du Bronx, veuve, mère de famille monoparentale. Lui : un des représentants les plus connus du monde très fermé de la haute finance internationale, une figure de la politique française, de l'intelligentsia de gauche, une incarnation aussi de la réussite sociale, de l'entre-soi des riches et de la jouissance facile. La femme de chambre et le financier, ou le choc de celui qui avait tout et de celle qui n'était rien.

Dans ce face à face presque mythique, les individus singuliers disparaissent, absorbés par tout ce qu'incarnent les personnages. C'est pourquoi il y a quelque chose d'épique dans ce qui s'est passé. En prenant en considération la parole d'une simple femme de chambre et en lui accordant la présomption de véracité, la police new-yorkaise n'a pas seulement démontré qu'elle pouvait en quatre heures renverser l'ordre du pouvoir et saisir au collet le puissant financier. Elle a aussi mis en scène une sorte de condensé inouï des incertitudes, des injustices et des espoirs de notre temps, et engagé un processus où vont venir s'engouffrer toutes les passions qui meuvent les sociétés démocratiques. Au risque de transformer tragiquement deux individus, inégaux à l'extrême, en boucs émissaires de nos désirs frustrés, de nos peurs ancestrales, de nos haines inassouvies.

16 - DSK : on juge un homme, pas un symbole - Alain Finkielkraut, philosophe - 15 juin

Je ne sais si Dominique Strauss-Kahn est innocent ou coupable des faits qui lui sont reprochés. Je ne sais qu'une seule chose, et malheureusement ce savoir, qui relève de l'évidence, est de moins en moins partagé : Dominique Strauss-Kahn n'est pas un symbole mais une personne singulière, avec un nom et un prénom. Même ceux qui, impressionnés par l'acte d'accusation et les indices distillés dans la presse, lui refusent la présomption d'innocence, devraient lui accorder, ce serait quand même la moindre des choses, la présomption d'individualité.

Au lieu de cela, on conceptualise Strauss-Kahn à tour de bras et à longueur de talk-shows, on en fait un spécimen, un emblème, une catégorie ; on le noie dans l'abstraction. "Qui il est" est remplacé par ce qu'il est ou ce qu'il est censé être : le dominant dans ses oeuvres, le vieux-mâle-blanc-libidineux, le membre du club des puissants que rien n'arrête et qui se croient tout permis.

Son procès devient le procès de l'Occident prédateur, le procès du racisme, le procès de l'islamophobie, le procès du sexisme, le procès de la persistance de l'Ancien Régime dans l'Europe démocratique, le procès des baisers volés, des plaisanteries grivoises et la conception française du commerce des sexes, le procès enfin de tous les violeurs, de tous les pédophiles et tous ceux qui s'obstinent à refuser de partager les tâches ménagères. Deux humanités se font face : celle qui écrase et celle qui est écrasée. Par l'entremise des femmes de ménage new-yorkaises, la seconde dit aujourd'hui à la première : "Assez ! Dominique Strauss-Kahn doit payer pour ce qu'il nous a fait."

Eh bien non, il ne vous a rien fait. Ce qu'il a fait, c'est à la justice de le déterminer. Si l'on transforme le procès d'un homme en procès de la domination, alors la justice se retrouve sans objet, la cause est entendue, le verdict est déjà tombé et les audiences n'ont plus lieu d'être sinon comme châtiment, comme humiliation publique, comme lynchage politico-judiciaire, comme « Shame on you ! » (« Honte à vous »).

Dans *La Tache* (Gallimard, 2004), ce roman qui commence en pleine affaire Clinton-Monica Lewinsky,

Philip Roth dit qu'il avait rêvé d'une banderole géante tendue d'un bout à l'autre de la Maison Blanche comme un de ces emballages dadaïstes à la Christo et qui proclamait : « A human being lives here » (« Ici demeure un être humain »)...

J'ai envie moi aussi d'emballer la "luxueuse résidence" où vit celui qui a été jugé indésirable par tous les copropriétaires des appartements de Manhattan et de rappeler aux photographes, aux envoyés spéciaux, aux éditorialistes, aux touristes, aux féministes, aux déconstructionnistes de tous les pays, aux professionnels du rire, à la gauche morale et à la droite trop contente de pouvoir défendre à son tour, qui plus est contre un socialiste, la cause des opprimés, que là demeure un être humain.

Un être de chair et de sang. Certes l'agression du Sofitel (si elle est avérée) est incomparablement plus grave que ce qui s'est passé dans le bureau Ovale entre le président et sa stagiaire. Mais un être humain est un être humain. S'il y a une leçon à retenir du XX^e siècle, c'est que nous devons, coûte que coûte, nous arc-bouter à cette tautologie. Et cela vaut également pour la plaignante réduite elle-même à une abstraction, instrumentalisée et désincarnée sans vergogne par ceux qui font profession de s'émouvoir de son sort.

Parmi les procès nés de l'affaire Strauss-Kahn, il y a celui de l'omerta, de la loi du silence, de la complaisance dont la presse française aurait fait preuve envers la classe politique. Au nom de la sacrosainte séparation entre vie privée et vie publique, on aurait couvert des agissements répréhensibles et notamment celui du dragueur particulièrement lourd qu'était l'ancien directeur du Fonds monétaire international (FMI).

Certains journalistes font donc leur *mea culpa* en se frottant les mains. Ils promettent de faire connaître au peuple entier les turpitudes de ses mandataires au lieu de réserver cette connaissance à un petit nombre de privilégiés. Ils s'engagent à fouiller les existences, à écouter les conversations, à dénoncer les transgressions et à ne respecter qu'un seul secret : celui de leurs sources. Le droit démocratique de savoir et l'exigence citoyenne de moraliser la vie publique leur imposent d'accroître encore leur pouvoir. Quelle aubaine !

Dans *L'Insoutenable Légèreté de l'être* et dans *Les Testaments trahis* (Gallimard, respectivement 1984 et 2000), Milan Kundera nous raconte une histoire très instructive. Voulant discréditer deux grandes personnalités du "printemps de Prague", le romancier Jan Prochazka et le professeur Vaclav Cerny, la police a diffusé leurs conversations en feuilleton à la radio. « *De la part de la police c'était un acte audacieux et sans précédent. Et, fait surprenant, elle a failli réussir. Sur le coup, Prochazka fut discrédité, car, dans l'intimité on dit n'importe quoi, on parle mal des amis, on dit des gros mots, on n'est pas sérieux, on raconte des plaisanteries de mauvais goût, on se répète, on amuse son interlocuteur en le choquant par des énormités, on a des idées hérétiques qu'on n'avoue pas publiquement, etc. (...). Ce n'est donc que progressivement - mais avec une rage d'autant plus grande - que les gens se sont rendu compte que le vrai scandale ce n'étaient pas les mots osés de Prochazka mais le viol de sa vie. Ils se sont rendu compte - comme par un choc - que le privé et le public sont deux mondes différents par essence, et que le respect de cette différence est la condition sine qua non pour qu'un homme puisse vivre en homme libre. Que le rideau qui sépare ces deux mondes est intouchable et que les arracheurs de rideaux sont des criminels.* »

Cette parole antitotalitaire sera-t-elle entendue ? Ou l'affaire Strauss-Kahn achèvera-t-elle de nous convaincre que l'arrachage du rideau n'est pas criminel mais salutaire dès lors qu'il est l'oeuvre de journalistes citoyens et non de policiers ?

16 - L'affaire Strauss-Kahn, une avancée pour la cause féministe ? - Claude Habib, Paris III ; Mona Ozouf, CNRS ; Philippe Raynaud, Paris II ; Irène Théry, EHESS - 27 juillet

L'enquête, donc, est finie, la justice américaine peut partir en vacances, le feuilleton Strauss-Kahn est clos. Joan Scott, professeur au prestigieux Institute for Advanced Studies à Princeton, vient de nommer le crime et d'identifier les coupables. Le crime ? La complaisance que montrent les Françaises à la séduction, donc aux manifestations les plus inqualifiables de la brutalité masculine. Les coupables ? Trois intellectuelles suspectes d'entente avec le sexe ennemi, qui a du reste délégué un représentant parmi les accusés.

Dénoncer est aisé. Encore faut-il argumenter, et c'est là que tout se gâte. Commençons par le cas le plus éclatant, celui d'Irène Théry. Dans la petite troupe des coupables, elle est la seule qui ait choisi de s'engager dans le débat public suscité par l'affaire DSK. Dans une tribune intitulée « La Femme de chambre et le financier » (le Monde du 23 mai), elle a distingué ceux qui, pour défendre Strauss-Kahn, n'ont pas hésité à « proférer des insanités d'un autre âge » et ceux qu'elle nomme les « défenseurs sincères de la présomption d'innocence ». A ces derniers, cependant, elle reproche d'en rester à une conception du droit pénal incapable d'intégrer la spécificité des infractions sexuelles, et revendique pour les personnes qui se plaignent d'avoir été victimes d'un viol «une présomption de véracité». En louant la police new-yorkaise d'avoir écouté «une simple femme de chambre» et d'avoir été assez efficace pour, en quatre heures, «saisir au collet le puissant financier», elle interroge la culture politique française : sommes-nous prêts, chez nous, à accorder la même attention à la victime présumée ?

N'est-ce pas assez clair ? Voici pourtant - on se frotte les yeux - Irène Théry, accusée de sollicitude envers les puissants et de «mépris à peine voilé» pour les femmes de chambre pauvres et immigrées. En falsifiant une réalité aussi aisément vérifiable, l'universitaire de Princeton a-t-elle mesuré le risque pris pour sa propre réputation ? Ou croit-elle la France un pays si petit, si exotique que ses habitants n'auront pas le front de rétablir contre les romans qu'on leur prête la simple vérité ?

Dans cette confuse querelle, Philippe Raynaud joue un rôle moins important que ses amies. Non négligeable pour autant : il a introduit l'idée farfelue que la monarchie absolue aurait contribué à l'émergence d'«une forme particulière d'égalité», exprimant ainsi un «point de vue», qui « avance [sic] que la sujétion des femmes au désir des hommes est la source de leur influence et de leur pouvoir ». Il témoignerait donc, selon Joan Scott, de la permanence en France d'une sensibilité aristocratique, complaisante envers le despotisme, et qui - à l'opposé de la vertueuse république américaine - ne peut penser le rôle des femmes que sous des figures suspectes, favorites ou courtisanes. En réalité, dans l'article cité, il s'attachait à montrer, à la suite de Hume, que la « monarchie civilisée » s'était accommodée de mécanismes qui, sans détruire l'inégalité - on la croyait alors naturelle - en avait limité les effets par divers artifices : de la « galanterie » à la conversation, ils ont eu la vertu de réduire la violence et de permettre aux femmes d'exercer un certain pouvoir sans avoir à se soumettre au désir des hommes. Propos apparemment inécoutable pour Joan Scott.

Comme l'est aussi cette citation de Claude Habib, dont Joan Scott se scandalise : « Non seulement la soumission totale est un bien, a-t-elle écrit, mais c'est une condition de l'amour. » Une telle phrase, il est vrai, a de quoi faire tiquer : Claude Habib ferait-elle la promotion d'*Histoire d'O* ? Nullement. Elle se contentait de commenter les propos d'une bergère de l'*Astrée*, émue par l'obéissance de son berger. C'est de la soumission totale des hommes qu'il était question dans le passage cité. Soit donc Joan Scott ne sait pas lire, ce qui est regrettable pour une universitaire, soit l'idée qu'un homme puisse être soumis est pour elle proprement inimaginable, et on est tenté de la plaindre.

Après le grossier contresens, voici la mauvaise grâce mise à comprendre. De façon assez confuse, le procureur Scott reproche à la fois à Mona Ozouf de ne pas «opposer» les différences à l'égalité, de «subordonner» celles-là à celle-ci - et d'être hostile à l'égalité. Qui donc expliquera à Joan Scott que

les différences s'opposent à la similitude, mais non à l'égalité, qui est tout autre chose ? Qui lui rendra clair le sens du verbe subordonner ? Il dit assez que les différences hétéroclites et concrètes, sexe, couleur, santé, savoir, beauté, fortune, partout semées entre les êtres par la nature et l'histoire, doivent céder devant le principe abstrait et universel de l'égalité des citoyens. Par quel mystère la révérence montrée à cette égalité primordiale et souveraine par Mona Ozouf et Claude Habib les transforme-t-elle en adversaires de l'égalité, enclines de surcroît à épingler chez toute combattante de l'égalité des droits la déviation contre-nature du lesbianisme ? Dans quel texte des deux auteurs Joan Scott a-t-elle pêché cette assimilation grotesque ? Ne cherchez pas, il n'y en a pas.

Une citation authentique de Mona Ozouf, cependant, a été présentée au prétoire. Mais nul besoin d'avoir fait d'études supérieures pour comprendre qu'elle concerne les «différences répandues sur le territoire français» : locales et régionales par conséquent, et sans rapport avec la sexualité. Dans les lunettes idéologiques du procureur, il s'agit pourtant d'un texte sur la «*place déterminante de la séduction dans l'idéologie française*», propre à éclairer... l'indulgence criminelle montrée à Dominique Strauss-Kahn.

Propos délibérément falsifiés, ou pathétiquement incompris ? Joan Scott a construit contre nous, ou contre le féminisme à la française, un étrange procès. Impossible de dire qu'il déforme notre pensée : il conduit le plus souvent, lorsque du moins ce qu'elle dit a un sens, à nous prêter le contraire de ce que nous pensons. Cela ne veut pas dire pour autant que nos opinions soient toujours identiques, ni que nous nous contentions d'exprimer le consensus de l'opinion française, fût-elle éclairée. Si nous avons sur divers sujets, qui vont de la diversité culturelle à l'évolution de la famille, des divergences qui ne sont nullement secrètes, aucun-e d'entre nous n'a jamais ni refusé que l'on protège les femmes contre la violence, ni mis en cause l'égalité juridique et politique conquise par les femmes, ni instruit le procès du « féminisme » et du « lesbianisme » au nom de l'«ordre naturel des choses» ; mais il est vrai aussi que nous refusons de considérer que la revendication de l'égalité épuise la question des relations entre les hommes et les femmes, et que (horresco referens) nous n'hésitons pas à jouer de l'héritage culturel pour mieux comprendre cette inépuisable question.

De là, sans doute, notre attachement à la littérature française, qui nous a légué des nuances infinies : amour tendre, galant, libertin, romantique... Si l'on peut vivre à la fois, comme l'a écrit Irène Théry dans une formule qui scandalise Joan Scott, « *le respect absolu du consentement et la surprise délicieuse des baisers volés* », c'est grâce à ces modèles si variés de comportement. A eux tous, ils forment une précieuse ressource pour l'agrément, l'ornement et la compréhension de nos vies, c'est-à-dire pour le plaisir, la beauté, l'examen de soi. Rien d'étonnant si les femmes en tirent des ressources pour penser leurs conduites : cette grande culture donne de la marge et du jeu. Qu'on se prenne pour Astrée, pour Héloïse ou pour Merteuil, ce n'est pas la même chose.

Dans cette malheureuse affaire si mal présentée par le procureur Scott, nous ne proposons donc aucun *plea bargaining* : nous plaidons résolument non coupables.